Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 56 (1920)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVIme ANNÉE

N° 5
Série A

LAUSANNE
31 janvier 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Une école moderne. — Ecole et moralité. — La revision de la loi scolaire vaudoise. — Divers : Collecte pour la Solidarité. Section de Lausanne de la S. P. V. — Françoise entre dans la carrière, IX. — Bibliographie.*

UNE ÉCOLE MODERNE

Deux grands établissements secondaires vaudois, le Collège scientifique et l'Ecole de commerce, ont célébré en 1919 le cinquantenaire de leur fondation. Ils sont issus tous deux de l'ancienne Ecole moyenne dont le tronc a subsisté comme Collège classique ; tous deux aussi, ils sont la création d'une époque où l'on commençait à se rendre compte de la nécessité de solides études secondaires conçues en dehors de la ligne traditionnelle.

La Société vaudoise des maîtres secondaires n'étant pas une section de la Société pédagogique romande dont l'*Educateur* est l'organe, nous n'avons pas pu accorder aux brochures jubilaires publiées à l'occasion de ces festivités la place qu'elles mériteraient certainement dans une revue plus volumineuse que la nôtre. Bien que consacré essentiellement à l'enseignement primaire, notre journal ne doit cependant pas ignorer sa suite logique, l'enseignement secondaire avec lequel l'école primaire doit s'efforcer de travailler en parfait accord à l'intérêt général du pays.

Si nous consacrons ce bref article à l'Ecole de commerce de Lausanne, c'est que cet établissement offre, au point de vue pédagogique, des particularités si intéressantes que nous devons à notre organe d'en entretenir ses lecteurs. L'*Educateur* a rendu compte de maints essais tentés en Suisse allemande, en Allemagne, en

Belgique, en France, aux Etats-Unis, voire même en Bolivie ou dans la Russie des soviets ; et il a eu raison de le faire, car toutes les suggestions doivent être librement discutées dans une revue qui vise au progrès de l'éducation. Il serait bon toutefois de ne pas méconnaître ce qui se fait chez nous tout d'abord.

Depuis de nombreuses années, l'Ecole de commerce de Lausanne pratique le *groupement des leçons* recommandé plusieurs fois ici même par les correspondants du Bureau international des Ecoles nouvelles que dirige M. le professeur Ad. Ferrière. Pour toutes les branches d'études dont le programme le permet, les leçons sont réunies par groupes de deux. Avec la leçon de 50 minutes, par exemple, la matinée de quatre leçons était consacrée à deux leçons doubles, de 8 h. 10 à 9 h. 50 et de 10 h. 10 à 11 h. 50. Tous les avantages, maintes fois énumérés ici, de ce système, ont été constatés : moins de dispersion de l'esprit ; forme nécessairement variée des leçons qui, étant plus longues, permettent un processus d'activité complet — contrôle des connaissances, exposition et étude en commun de sujets nouveaux, applications orales et écrites ; — suppression de la perte de temps d'une double mise en train et de l'oubli causé par des interruptions trop fréquentes. Grâce à ces avantages aussi, la fatigue et le sentiment de dégoût redoutés par les adversaires de ce système ne se produisent nullement : il suffit, pour les éviter, que le maître possède l'art de varier les activités mentales et physiques.

La leçon double de 100 minutes, qui n'a rien d'exagéré avec des élèves de dix-huit ans, est cependant trop longue pour être pratiquée au début de l'étude d'une langue, alors que les moyens de varier sont encore restreints. C'est pourquoi l'introduction, encore provisoire, de la leçon de 40 minutes a apporté un correctif à cet inconvénient d'ailleurs passager, en réduisant à 85 minutes la durée de la leçon double. En cas de fatigue visible causée par un sujet particulièrement ardu ou par la chaleur (les « congés de chaleur » sont très rares dans les établissements secondaires vaudois), les cinq minutes intermédiaires peuvent être données au repos, mais elles ne le sont qu'exceptionnellement, ce qui est la meilleure preuve de l'excellence du système.

Les nécessités d'une organisation uniforme pour le cours entier de l'année scolaire n'ont pas permis la concentration de l'étude d'une branche sur un trimestre ou un semestre, telle qu'elle se pratique dans certaines Ecoles nouvelles. Mais un essai intéressant de concentration sur une année entière a été fait pour les débuts de l'allemand. Au lieu de débuter en même temps dans l'allemand et dans l'anglais, ce qui crée une confusion déprimante dans la mémorisation grammaticale et lexicologique, les élèves de première année n'ont plus qu'une seule langue étrangère, l'allemand, et cela à raison de huit leçons par semaine ; peut-être excessif pour des élèves ayant commencé ailleurs l'étude de cette branche, ce nombre est tout juste suffisant pour ceux qui en ignorent encore les éléments ; les débuts de l'anglais ou de l'italien en deuxième année en sont facilités.

Le système des *classes mobiles* est une autre innovation heureuse de l'Ecole de commerce de Lausanne. Toutes les leçons d'une série de branches importantes se donnent en même temps dans toutes les classes. Si un élève se révèle particulièrement faible pour une branche, il peut être renvoyé à la classe inférieure *pour cette branche seulement* et sans dérangement pour le reste de ses études. Si, par contre, il est trop au-dessus du niveau de sa classe (toujours pour cette branche particulière), à cause d'aptitudes spéciales ou d'études faites ailleurs, il peut passer à la classe supérieure pour la ou les branches où il excelle, tout en restant avec les camarades de sa volée pour les autres leçons. On conçoit l'énorme avantage qu'offre ce système, en n'obligeant pas des jeunes gens à perdre leur temps dans des leçons trop faciles ou trop difficiles pour eux, en leur permettant d'achever leurs études plus tôt dans leurs bonnes branches et de se vouer, en dernière année, exclusivement à celles qui leur donnent de la peine.

Ce système n'est applicable que dans les écoles ayant des élèves très nombreux ; si nous disons que l'Ecole de commerce de Lausanne en a abrité plus de 750 dans son bâtiment modèle de Beaulieu au cours de la présente année scolaire, on comprendra que cette condition soit remplie pour elle. Alors qu'en 1916 les trois éléments constitutifs de la population écolière, Vaudois, Confédé-

rés et étrangers, étaient en nombre à peu près égal, la situation est aujourd'hui toute différente. Le nombre des étrangers a diminué (160 contre 195 en 1916) et celui des Suisses a considérablement augmenté (300 Vaudois et 300 Confédérés contre 200 en 1916).

En terminant, nous voulons signaler une raison pour laquelle cette Ecole mérite de la part du corps enseignant primaire une sympathie spéciale : depuis la création de la cinquième année d'études, *elle est la seule école vaudoise qui permette aux élèves ayant achevé leurs classes primaires de faire des études secondaires complètes et de poursuivre ces études à l'Université.* La maturité dite commerciale, délivrée après l'examen de sortie de 5e année, confère l'entrée à la Faculté des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne et à la Faculté de droit de l'Université de Zurich.

Ces diverses particularités d'une école pratiquant largement les innovations pédagogiques que permet son organisation très complexe et ouvrant aux élèves primaires vaudois les portes de l'Université nous ont paru mériter une mention spéciale dans notre journal.

ERNEST BRIOD.

ÉCOLE ET MORALITÉ

Instruire et éduquer la jeunesse, tel est le double rôle de l'école. Apprendre aux enfants à lire, écrire et compter, développer leur intelligence, cultiver leurs facultés intellectuelles et meubler leur esprit d'une foule de connaissances utiles pour la vie, n'est-ce pas déjà une lourde tâche pour tout instituteur soucieux de son devoir ?

Apprendre aux enfants, outre l'élémentaire éducation civile, politesse, respect, convenances, etc., à discerner le bien du mal, à aimer la vérité, à pratiquer la justice, à avoir un cœur honnête et bon, une conscience droite, une âme élevée, une conduite digne, n'est-ce pas encore l'œuvre de tout éducateur ?

Oeuvre noble et belle, mais que nous entrevoyons toujours plus difficile à l'avenir, grâce aux temps troublés que nous traversons et grâce au souffle néfaste qui agite la société entière, secouant la nouvelle génération, influençant fortement l'enfance impressionnable et la jeunesse outrancière par nature.

Faire du petit enfant innocent qui entre à l'école frœbelienne un

jeune homme bien qualifié intellectuellement et moralement, capable de devenir un citoyen éclairé faisant honneur à sa patrie, ou une jeune fille bien préparée pour gagner sa vie honnêtement, également capable de devenir une femme utile à son pays, quel travail de patience et de longue haleine ! Travail d'autant plus ardu que souvent l'esprit de la maison, du milieu familial, est en complète opposition avec celui de l'école.

Au degré inférieur, les petits bambins, timides et naïfs, sont faciles à conduire, malgré la diversité des caractères plus ou moins nettement accusés. Au degré moyen, les écoliers encore naïfs sont déjà plus ingrats à diriger, parce que leurs tempéraments s'affirment, leurs petits défauts percent et leur personnalité se fait jour. Enfin, au degré supérieur, l'éducation, c'est-à-dire la discipline morale, revêt toute son importance. La raison apparaît ; à l'évolution psychique s'ajoute la crise physiologique qui accompagne l'âge de la puberté.

Les responsabilités de l'instituteur sont grandes, car si le programme d'instruction imposé est nettement limité, il n'en est pas de même du programme d'éducation. Dans ce domaine plus que dans l'autre, le maître a toute latitude de le développer à son gré, suivant ses ressources personnelles, suivant les circonstances de la vie scolaire et suivant l'âge des élèves, non pas par des leçons fixées dans l'horaire hebdomadaire, mais par des causeries pleines d'à-propos et tirées de n'importe quelle branche d'étude, histoire, lecture, arithmétique, etc. En général, un bon maître désireux d'armer ses élèves pour la lutte pour l'existence, traitera ainsi presque toutes les questions d'ordre moral.

Nous disons « presque », parce qu'il en est une de ces questions que beaucoup d'éducateurs redoutent d'aborder à cause de la malignité de l'opinion publique, c'est celle de la moralité, autant dire de la question sexuelle.

On dira peut-être que pour enseigner une telle morale, le pasteur ou le prêtre, moraliste par profession, est mieux dans son rôle que l'instituteur. Oui, au point de vue religieux, mais au point de vue laïque, l'instituteur a l'avantage de mieux connaître ses élèves, de pouvoir mieux les observer physiquement et psychologiquement, tandis que le pasteur ne les voit de près qu'en hiver, et seulement pendant deux heures de catéchisme par semaine.

On dit aussi que cette initiation aux choses sexuelles, tant scientifique que morale, devrait se faire par un médecin. A notre avis, ce serait le meilleur moyen, car il déchargerait le maître d'un enseignement dangereux, risquant fort de compromettre les meilleurs résultats visés.

Employer des termes trop communs, c'est s'exposer à des critiques sévères, et se servir d'euphémismes ou de vocables scientifiques, c'est attirer la curiosité sans la satisfaire, en un mot, c'est manquer le but. Et puis, il faut compter avec certaines natures perverses qui en savent déjà long et d'autres plus retardées qu'il serait préférable de laisser plus longtemps dans l'ignorance.

Bref, que les arguments soient pour ou contre et les commentaires réfutables ou non, le maître courageux qui aperçoit quelque désordre grave dans sa classe ne doit pas craindre d'affronter cet impérieux sujet. Il discernera cependant les cas qui peuvent être réprimés tout à fait isolément de ceux qui sont reconnus nuisibles à toute la collectivité, troublant le travail et créant une atmosphère d'immoralité mentale dont la contagion est à redouter, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater. Dans les deux cas, le maître doit agir, car il y va de la santé physique et morale de notre jeunesse. Suivant l'incident ou l'accident qui nécessitera l'intervention du maître à titre collectif, nous pensons qu'il serait prudent de se faire assister par quelque membre bienveillant des autorités locales. La pensée du maître le plus scrupuleux peut être mal interprétée par tel ou tel enfant, et tout son prestige moral anéanti ensuite par le public mal informé.

Enfin, si aucun motif n'oblige l'instituteur à intervenir pendant la scolarité, ce qui est assez rare, il aura alors l'obligation morale de renseigner ses élèves avant leur libération, soit à 15 ou 16 ans, comme cela se fait chaque année à Vevey, par un médecin. Attendre la sortie de l'école, c'est, de l'avis de quelques spécialistes en la matière, déjà trop tard pour bien faire, surtout si dans une classe certains enfants à tendance vicieuse se sont fait remarquer par leurs propos ou leurs actes licencieux. Ces malheureux, qu'on les prenne à part, ou, suivant l'âge et le caractère de la faute commise, ce sera le prétexte pour une leçon collective.

Dans la vie, la jeune fille étant plus exposée que le jeune homme, elle doit d'autant plus être prévenue que, depuis sa sortie de l'école, elle n'aura plus l'occasion, à la campagne surtout, de suivre des cours, et les compagnies qu'elle peut rencontrer ou fréquenter sont souvent d'une moralité douteuse. C'est pourquoi, qu'on nous permette de rompre une lance en faveur de l'organisation de cours ménagers dans nos cantons. La jeunesse féminine doit à l'avenir, comme la jeunesse masculine, être en droit de bénéficier d'un enseignement post-scolaire.

Puisque ce sujet est à l'ordre du jour un peu partout, nous allons essayer de voir ce que l'école peut faire dans cette voie, puisqu'il

est reconnu que fort peu de parents, soit par négligence, soit par fausse pudeur, osent entretenir leurs enfants des choses intimes de la vie.

Parler de la question sexuelle à l'école, c'est délicat et c'est pourtant nécessaire plus que jamais. Ce sujet doit être envisagé sous deux faces très différentes : l'une scientifique, biologique, génétique, qui veut initier les enfants aux mystères des origines de la vie humaine, tout comme dans les leçons de sciences naturelles on apprend à connaître la reproduction des plantes et de tous les animaux, sauf celle du plus savant mammifère, du grand primane, l'homme ; l'autre essentiellement moral, d'ordre hygiénique, médical, voir même pathologique, qui veut prévenir les enfants contre certains abus sexuels, naturels ou artificiels.

Prévenir vaut mieux que guérir, telle doit donc être notre devise. Le mal existe, il faut lutter pour le combattre. Dans le but de réagir contre l'immoralité croissante, parce que contagieuse, la « Ligue pour l'action morale » travaille depuis quelque temps avec un redoublement de zèle. Au moyen de brochures à la portée de chacun et de conférences publiques, des avertissements sont semés, des renseignements sont donnés, tant pour éclairer les parents que pour retenir la jeunesse adolescente sur la pente glissante du vice.

Deux apôtres de ces questions de moralité se sont levés pour tâcher d'endiguer le mal dès l'école : M. le Dr Veillard, juriste à Lausanne et M. U. Briod, maître à l'Ecole d'application aux écoles normales du canton de Vaud.

Ayant eu le privilège d'entendre ce dernier dans une conférence offerte cet automne à Echallens au corps enseignant de ce district, nous dirons seulement qu'il a traité la question du vice secret avec compétence et délicatesse. Ses idées développées avec clarté ont laissé à chacun la meilleure impression, et ses nombreux et judicieux conseils seront certainement utiles à tous les instituteurs et institutrices.

Mais le maître est-il « the right man in the right place » pour donner pareille leçon de chose ? Il faut en tout cas que sa conduite soit sans reproche. Le problème, bien que scientifique et moral, n'est pas d'initier les élèves aux différenciations morphologiques sexuelles et à leurs conséquences, mais la question est de créer un état d'esprit sain, moral, sérieux, capable de comprendre la haute signification de la vie.

Jusqu'à maintenant trop délaissée, elle doit recevoir des cours intéressants, pratiques et utilitaires qui complètent son instruction primaire en lui donnant un idéal moral plus élevé.

Enfin, terminons cette revue de pédagogie sexuelle par les cours

complémentaires. Ceux-ci vont être heureusement transformés et devenir, espérons-le, obligatoires pour tous les jeunes gens de 16 à 19 ans. Qu'on ne craigne pas de les prévenir, en les prenant par le point d'honneur, et de leur signaler les ravages que causent trois grands fléaux de l'humanité : l'alcoolisme, la tuberculose et la syphilis. Ce troisième a fait beaucoup de progrès depuis la guerre, c'est pourquoi une ligue dite « Ligue pour la lutte contre les maladies vénériennes » vient de se constituer pour combattre ce mal si contagieux.

Là encore, c'est notre devoir de montrer les fatales conséquences de cette maladie et toutes les tares qui en résultent. C'est aussi notre devoir de travailler au relèvement moral de la jeunesse scolaire et à l'assainissement de la société, pour le plus grand bien de notre chère patrie qui a besoin, plus que jamais, d'hommes sains de corps et d'esprit.

Puisse cet article éveiller quelque intérêt dans le corps enseignant ; et pour donner à chaque lecteur le moyen de se documenter sur le vaste chapitre de la pédagogie sexuelle, voici les principales sources qui peuvent être consultées et qu'on peut obtenir au secrétariat de la « Société d'hygiène sociale et morale », Valentin, 44, Lausanne.

A. de Meuron, *L'éducation de la pureté.*

Dr Herzen, *Science et moralité.*

Dr Lassueur, *Comment lutter contre les maladies vénériennes.*

Ce même secrétariat fournit aussi tous renseignements, soit sur des brochures, soit pour des conférences.

H. P.

LA REVISION DE LA LOI SCOLAIRE VAUDOISE

Rapport présenté à la Section de Vevey de la S. P. V. par sa Commission pédagogique.

Gageons qu'à ce seul mot de « revision », certains esprits timorés et... attardés vont crier au bolchévisme pédagogique ! Certes, l'invasion des idées nouvelles, dans tous les domaines, se fait avec une célérité qui autorise quelques appréhensions ; partout, sous une poussée irrésistible, les vieux systèmes craquent et s'effondrent, usés, vermoulus, fossiles. Ce nonobstant, hâtons-nous d'affirmer que les lauriers de Lénine ne nous empêchent point de dormir. Notre régime scolaire retarde, il est vrai. Mais pas au point de nous engager à n'en pas laisser pierre sur pierre. Nous inclinons même à penser qu'il en est un peu de lui, quant au fond, comme d'Aristide, dont les compatriotes étaient las tout simplement parce qu'il leur déplaisait de toujours l'entendre appeler « le Juste ». Les principes de notre didactique, en effet, tels qu'ils sont exposés dans les « Instructions générales » qui précèdent et commentent notre « Plan d'étude », sont conçus dans un esprit des plus larges, des plus libéraux et des plus généreux.

Ces Instructions sont un titre impérissable des architectes de notre édifice pédagogique, à l'admiration et à la reconnaissance du corps enseignant. Nous ne croyons pas que ni un Rousseau, bolchéviste en son temps, ni même un Lounatcharsky, commissaire russe pour l'Instruction publique, en eussent désavoué l'inspiration. Ce témoignage assurera-t-il quelque repos aux épeurés dont les nuits sont troublées par la hantise du Grand soir?...

Quant à notre « Organisation scolaire » proprement dite, telle qu'elle est fixée dans la Loi et le Règlement, nous ne saurions, il est vrai, lui décerner les mêmes louanges. Mais elle n'est que la lettre, la « matière », si l'on veut, peccable et périssable, donc susceptible d'amélioration, ce qui nous interdit de désespérer. Notre intention n'est d'ailleurs pas d'y tailler des coupes sombres. La guerre, en développant notre esprit critique, nous en a fait toucher du doigt quelques imperfections. Ces imperfections-là, nous voulons espérer pour le bien de l'Ecole, que le vent de réforme signalé plus haut en aura définitivement sonné le glas, notre étude objective aidant. Il s'agit de certains appendices de notre organisme scolaire inutiles ou mal conformés et de quelques vices de conformation inhérents à toute œuvre de l'homme. Défauts qui nécessitent cependant une intervention chirurgicale. Nous espérons qu'on en aura le courage.

Voyons maintenant à justifier louanges et critiques.

La tâche de votre commission comportait ainsi deux parties bien distinctes :

A. — Examen de notre « didactique ».

B. — » » « organisation scolaire ».

A. — Examen de notre « didactique ».

Notre hypothèse est donc la suivante :

Nos Instructions générales sont suffisantes.

Tâchons d'en démontrer la justesse.

Nous pouvons résumer nos desiderata sous la forme de ces deux postulats :

I. — Liberté d'enseignement.

II. — Prédominance de l'éducation sur l'instruction.

I. Liberté d'enseignement.

Par là, nous entendons :

a) Indépendance dans la « méthode » d'enseignement.

b) Application du Plan d'étude *dans son esprit* (non dans sa lettre).

c) Utilisation de nos manuels scolaires *dans leur esprit* (non dans leur lettre).

a) *Indépendance dans la méthode d'enseignement.*

Empressons-nous de rendre hommage encore à la science de nos maîtres ès pédagogie de l'Ecole normale : le principe des *trois étapes* de l'étude, auquel ils nous ont initiés, est une de ces conceptions immuables et éternelles dont l'expérience a consacré le bien-fondé. Cela, c'est un fait acquis. Nous ne nous attarderons pas à gloser là-dessus. Mais encore s'agit-il de s'entendre : la filière de l'intuition, de l'abstraction et des applications doit-elle être rigoureusement suivie en tout et partout? S'agit-il de plier nos tempéraments de pédagogues différents à cette règle unique d'enseignement? Devons-nous être animés de cet esprit de soumission absolue des disciples d'Aristote qui se contentaient de répondre aux pourquoi de leurs contradicteurs, par ces mots de foi aveugle :

« Le Maître l'a dit... » Mais non, mille fois non ! Nos « Instructions » sont fort précises à ce sujet :

« Non pas que — disent-elles — dans chaque leçon, il faille coûte que coûte faire passer l'enfant par ces trois étapes fondamentales. Ce serait même tomber dans un formalisme étroit que de vouloir, dans la pratique, le faire en tout et partout. Il ne s'agit pas de « mécaniser l'instruction » et d'enfermer le maître dans une cuirasse gênante qui paralyserait ses mouvements, détruirait en quelque sorte sa personnalité. »

Ce qui revient à penser, soit dit pour l'édification des pédagogues qui ne se croient pas autorisés à s'écarter d'une ligne, du principe officiellement consacré de la méthode d'enseignement, que les moyens importent peu pourvu que le but — le but réel : l'assimilation des connaissances enseignées — soit atteint. Constatons au reste que pour atteindre ce but, il est logiquement impossible de ne pas commencer par l'intuition, de ne pas passer par l'abstraction pour finir par les applications. Les faiseurs de systèmes, qui s'imaginent orgueilleusement avoir découvert la panacée, n'inventent rien, en l'espèce, qui ne soit depuis longtemps connu et pratiqué. Tous les systèmes, toutes les méthodes, tous les procédés, procèdent invariablement du principe des trois étapes. De Coménius à... M. Roorda lui-même, tous les pédagogues qui ont cherché ou cherchent le « Sésame, ouvre-toi » de l'enseignement, ont abouti à cette trouvaille : pour enseigner une chose à l'enfant, il faut : 1° éveiller sa curiosité ; 2° exploiter sa curiosité « en action » ; 3° en tirer les conclusions pratiques ; c'est-à-dire : 1° intuition ; 2° abstraction ; 3° applications. Les seules nuances résident dans la « manière » de faire passer l'enfant par ces trois étapes, manière subordonnée aux « tempéraments » divers des pédagogues. Et jamais les Instructions n'ont eu la folle prétention de régenter nos tempéraments, et de les forger sur le modèle unique d'un « tempérament officiel ». Elles donnent quelques conseils, simplement, afin de nous épargner les recherches et les errements inutiles. Nous ne sommes pas, aussi bien, les premiers moutardiers du pape, que diable ! et nous aurions mauvaise grâce à interpréter ces conseils comme une mise sous tutelle.

En vérité, on ne saurait rêver plus larges directives. A chacun de les dominer, au lieu d'en subir un esclavage qu'elles sont loin de rechercher.

b) *Application du Plan d'étude dans son esprit* (non dans sa lettre).

Pour beaucoup, le Plan d'étude règne oppressivement sur l'école. Leur erreur provient de ce qu'ils le considèrent dans sa lettre, qui ne saurait être que sèche et dogmatique, au lieu de l'envisager dans son esprit qui n'est point despotique du tout. Telle la consigne d'une sentinelle, ils s'imaginent qu'on n'en peut modifier un mot, sous peine d'encourir l'accusation de lèse-patrie ! Si d'une part, disent-ils, nous sommes libérés de la tutelle de la méthode, d'autre part, nous sommes esclaves du Plan d'étude....

Or rien n'est plus faux. A la nécessité d'un programme d'enseignement bien défini, quant à ses limites — que personne ne contestera — les Instructions opposent en matière de contre-poids judicieux toute une série de commentaires très explicitement concluants. Examinons la chose d'un peu près, en faisant, entre mille, quelques constatations démonstratives :

Le programme est divisé en trois degrés et huit années scolaires. Mais cette organisation n'est point rigide, tant s'en faut : « La division par années est facultative », dit expressément l'Avant-propos des Instructions. Et d'une preuve !...

Le programme comporte un nombre défini de sujets d'étude. Ce qui ne veut nullement dire que l'enseignement doive strictement se borner à ces seuls sujets : « La Commission du Plan d'études — expose encore notre Avant-propos — a décidé de rédiger un message explicatif contenant des directions précises sur la manière dont le programme de l'enseignement primaire doit être interprété. » Interprété, et non pas appliqué à la lettre. Et plus loin, à propos des sciences naturelles : « Le Plan d'études indique ces sujets spéciaux, mais le maître aura à l'occasion la faculté d'en choisir d'autres plus faciles à observer ou plus en rapport avec les circonstances locales. » Et de deux !

Les branches d'enseignement sont réparties entre différents groupes. Mais il n'est pas impérieusement ordonné de s'en tenir exclusivement à chaque groupe dont l'étude a été abordée. « Est-ce à dire qu'une branche d'un groupe — établit toujours l'Avant-propos — ne puisse avoir de rapport avec une autre appartenant à un autre groupe ? Nullement. Toutes les branches qui ont des affinités doivent se soutenir entre elles. » Et de trois !...

Bref, concluons : Les Instructions nous autorisent, mieux, nous engagent à ne pas faire du Plan d'étude une application littérale, machinale, et, disons le mot : bête !

c) *Utilisation de nos manuels scolaires dans leur esprit* (non dans leur lettre).

Nous croyons que chacun s'accorde à reconnaître que la mémorisation est utile en tant que *moyen*, mais qu'elle est inutile et même nuisible à la santé intellectuelle et physique de l'écolier en tant que *but*. Elle contribue certainement au développement de la mémoire, mais en général elle est un facteur d'une importance fort relative dans l'épanouissement de l'intelligence. On pensait assez volontiers au... moyen âge qu'il fallait considérer la somme des connaissances bien plus que leur corollaire naturel et logique : l'action. Aujourd'hui on semble vouloir ne plus donner dans ces billevesées. On s'est aperçu que la quantité du savoir cachait bien souvent une lamentable indigence d'idées, qu'un « savant » n'était pas du tout l'équivalent d'un « sachant », bref... que la mémorisation systématique concourait à émasculer l'intelligence et non à l'éclairer.

Est-ce à dire que les auteurs du Plan d'étude, en général, et les auteurs de nos manuels scolaires en particulier aient eu l'intention d'infliger à nos élèves le martyre d'une ingurgitation méthodique du « manuel-atlas », de l'« Histoire suisse » ou des « Sciences naturelles » ? Non point ! Ecoutons plutôt ce qu'en pensent nos Instructions générales :

« Que le maître n'oublie jamais qu'enseigner, c'est choisir.... Le but de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser seules les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.... Celui qui voudrait s'acharner à faire apprendre la liste des départements français, les noms des îles de la Polynésie, des sommités de l'Himalaya ou des peuplades nègres du centre de

l'Afrique, par exemple, ferait évidemment fausse route.... Dans l'histoire il n'est pas même besoin de tout traiter. Seuls, les faits importants méritent de figurer dans le programme. Les titres généraux des sujets seuls ont été donnés. Aux instituteurs le soin de les détailler comme ils l'entendront suivant le temps dont ils pourront disposer.... Les manuels actuellement en usage ne seront fort souvent que d'un bien faible secours pour le maître.... Il est clair que le livre de lecture ne peut suffire à tous les besoins et que l'enseignement doit combler les lacunes qu'il peut présenter.... Pour la grammaire, il est clair qu'on s'en tiendra aux règles essentielles vraiment indispensables, sans trop se préoccuper des détails et des exceptions.... »

Ces citations ne sont-elles pas concluantes? Est-il besoin, après cela, d'ajouter que nos manuels ne sont point destinés à être appris par cœur et qu'il ne faut pas les considérer du tout comme un catéchisme intangible dont on ne pourrait supprimer ni un mot, ni une phrase, ni même un chapitre, ou dont il ne faille sous aucun prétexte modifier la forme consacrée?... Concluons en affirmant qu'aux termes des Instructions, le maître est parfaitement autorisé à enseigner la matière du Plan d'étude, non pas selon une formule unique — celle du manuel — mais bien au gré de son jugement, de son tempérament et de sa « didactique personnelle », pourvu qu'au bout du compte le résultat exigé soit obtenu.

Interpréter, non plagier!

(*A suivre.*) M. Chantrens.

DIVERS

Collecte pour la « Solidarité ». — Nous avons reçu la lettre suivante :

La *Solidarité*, Association vaudoise en faveur de l'enfance, aux membres du corps enseignant vaudois.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que la souscription ouverte dans les classes secondaires et primaires du canton en faveur de la *Solidarité* a produit jusqu'à maintenant la belle somme de fr. 10 500, ce qui permettra à notre Comité de couvrir le déficit des comptes de l'année 1919.

Ce beau résultat est essentiellement dû au zèle et au dévouement avec lesquels vous avez bien voulu encourager vos élèves à répondre à notre appel. Nous vous en exprimons notre plus profonde reconnaissance au nom des petits protégés qui bénéficieront ainsi de la générosité de leurs camarades.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la *Solidarité* :

Le Président, M. Michot-Clément. — *Le Secrétaire*, Charles Rochat.

Section de Lausanne de la S. P. V. — L'assemblée de cette section est convoquée à l'Aula de l'Ecole normale pour samedi 31 janvier, à 10 h. précises du matin. Ordre du jour : Revision de la loi scolaire.

Le Comité.

Françoise entre dans la carrière.

IX

Où l'on voit un gendarme rétablir l'ordre dans les idées d'une pédagogue.

Mon tout bon oncle,

Le gendarme tenait par l'oreille un garnement surpris en train de bourrer de coups de poing et de pied un petit de l'école enfantine.

J'ai déjà le cachet professionnel. Le « représentant de la force publique » s'est tourné vers moi et m'a dit :

— En voilà un qui est de votre « boîte ». Si vous connaissez son maître, conseillez-lui de ma part de le « passer à tabac ».

Et, devant mon regard en point d'interrogation :

— C'est de la graine de Lénine... Ça mettra la république en marmelade.

La graine de Lénine a profité de la diversion pour rentrer en possession de son oreille, a pris la poudre d'escampette et, pour justifier les prévisions du gendarme, lance, du coin de l'immeuble lointain où il s'est réfugié, des paquets de propos orduriers où l'on distingue, en refrain, l'injure répétée de « sale cogne ».

Mais le gendarme, soudain distrait, n'entend pas. Il est trop occupé à m'observer avec une attention qui m'inquiète sans me flatter. Répondrais-je à un signalement de police?

— Françoise! Françoise Burnet! Ah! elle est bonne celle-là! Si je m'attendais à te... à vous rencontrer comme ça! Toi... vous... une .. une maîtresse d'école? Ah! ah!... ah!... c'est rigolo tout de même!...

Je suis fixée et je rallie mes souvenirs. *Ça y est...*

— Pas plus « amusant » que de te... de vous retrouver en gendarme, Jacques Pilon.

— C'est pas pour vous fâcher, mademoiselle Françoise, c'est par plaisir, à cause du bon temps...

Aïe! Nous y voilà, oncle Rabat-Joie! Que dis-tu du gendarme et de la pédagogue se remémorant leurs fredaines d'enfants et d'enfants terribles, au bord d'un trottoir, entre un poste de gendarmerie et l'école? Jacques Pilon, le bon garçon, a gardé dans ses yeux bleus la claire malice d'autrefois. Il saisit le saugrenu de la situation et nous éclatons de rire tous les deux.

— Vous rappelez-vous, mademoiselle Françoise, quand « on » était allé en bande chiper les pommes du vieux Garot qui les laissait pourrir sur son pommier et prétendait qu'il aimait mieux les donner aux cochons qu'aux enfants?

Brave Jacques! Même, il avait été fortement secoué par la maîtresse et avait négligé de dénoncer ma collaboration qui avait consisté à faire une corbeille de mon tablier et à croquer les plus beaux « corps du délit ».

— Vous ne manquiez pas d'audace, en ce temps-là. On n'avait qu'à vous dire : « Tu n'oseras jamais! »

C'est ainsi, oncle Rabat-Joie, que nous l'avions fait grimper au sommet d'un peuplier, comme au mât de Cocagne, pour y cueillir un nid de pie, traverser,

tout habillé, le ruisseau, au-dessous du moulin, avec de l'eau jusqu'au cou et — horreur des horreurs ! — tirer, en passant, les sonnettes des villas, pour faire hurler les chiens et tempêter les servantes.

— Et mademoiselle Landier ? vous souvenez-vous de mademoiselle Landier ?

Mademoiselle Landier, tu le sais de reste, c'était notre maîtresse d'alors. Elle régnait sur une population mixte de sept à dix ans. Gouvernement autocratique, absolu et justice sans appel. Que le fils du médecin, ou la fille du maire, ou les rejetons ou rejetonnes des gros fermiers fussent en cause, rien ne la faisait fléchir. Elle avait une façon à elle de casser net les protestations des papas et des mamans « qui venaient lui parler ». Je pouffe encore au souvenir de certaine visite que tu lui fis pour obtenir une atténuation de peine en faveur de ta nièce Françoise... La coquine t'avait dépêché en mission, comptant sur ta grosse voix et tes redoutables moustaches pour réduire à la soumission l'inexorable justicière ; et tout le long de la route, sa petite main dans ta grosse patte, elle te contait ses griefs et t'enflammait d'ardeur pour sa cause.

Quelle retraite ! oncle Rabat-Joie ! Tu te secouais ! et tu sacrais ! et tu riais !

— Non ! non ! Françoise ! mon petit ! Une autre fois demande-moi de me frotter sur des orties ou de me rouler dans les chardons, mais discuter avec ta maîtresse ? Plus jamais ! C'est du poil à gratter !

Et je dus boire jusqu'à la lie le calice qui était — si j'ai bonne mémoire — un verbe long d'une aune « à faire signer par le papa ! » Ton prestige en souffrit, j'aime mieux te l'avouer.

Mlle Landier, jusqu'à ce jour, n'a donc laissé dans mon souvenir que l'image d'une petite personne sèche, dure, contre laquelle venait se heurter ma jeune volonté et se briser mon caprice. Elle incarnait ma conscience... la conscience a le gros tort d'avoir raison... on la subit, on ne l'aime pas.

Jacques Pilon, cependant, ne lâchait plus le dada qu'il avait enfourché.

— Vous souvenez-vous, mademoiselle Françoise ? Elle aimait ce qui était net et astiqué, au dedans comme au dehors : des sabots vernis à l'huile de coude et bien attachés, des mains propres et pas de gros mots sur la langue, sinon la brosse de « rizette » pour la nettoyer. En avions-nous peur de cette brosse ! Moi, à l'heure qu'il est, je ne peux pas jurer sans y penser ! Et le travail ! Les lettres et les jambages à l'alignement ! Les chiffres en formation de bataillon ! Quel bon brigadier de gendarmerie elle aurait fait, mademoiselle Landier ! Pour la consigne, point de comme elle !

— A vous en croire, Jacques Pilon, c'est elle qui a décidé de votre vocation ?

— Eh ! je dis pas non. Je la revois de sept en quatorze. C'est un « bocon » de vieille, toute ratatinée. Elle grignotte sa petite rente. Ce n'est pas lourd, mais quand on a peiné comme elle ! Elle m'a conté ça un jour que je l'aidais à porter son panier. Son père était « dans la fabrique ». Elle avait été élevée dans la soie et les douceurs... et puis, un beau jour, crac !... plus rien que le souvenir des bombances. Alors, elle s'est mise au travail pour tous. Et sa mère, paralysée, vient de mourir. Il paraît qu'elle était timide et que les enfants lui faisaient peur en commençant.

J'ai quitté Jacques Pilon, pour un cours universitaire. Si je l'avais écouté

jusqu'au bout, j'aurais, je crois, pris racine au coin du trottoir. Mais je l'entends me crier en matière d'adieu :

— C'est de ces maîtresses-là qu'il faudrait à cette « vermine » d'aujourd'hui, au lieu de ces « pédagogues » qui mettent des gants longs comme ça pour parler à leurs « gosses » et roulent leurs leçons dans du miel, pour les leur faire avaler !

Jacques Pilon a ressuscité toute notre enfance endiablée... elle danse devant moi en tableaux vifs et fugaces. Que je voudrais entraîner Mlle Landier avec moi à la leçon d'aujourd'hui ! L'Enfant-Roi, la Liberté, l'Autonomie scolaire, la Science enfermée dans l'armoire à joujoux ! Ce qu'elle s'en moquait, Mlle Landier, de nos goûts, de nos facultés, de notre acquiescement, de notre appétit ! La même pâtée à tous — soigneusement apprêtée, il faut le dire — et la même ration à chacun, à la même heure.

Tandis que le cours va son train, ta nièce Françoise réfléchit. Cela lui arrive, mon bon oncle. Elle revoit ce polisson de Jacques Pilon — enfance abandonnée s'il en fut — en passe de devenir un triste déchet, entre un père ivrogne et braconnier et une mère inerte, hébêtée par les privations et les coups ! A lui, du moins, le régime a convenu. Moi-même, pour être sincère, ne lui suis-je en rien redevable ? N'est-ce pas à Mlle Landier qu'il me faut faire remonter cette calligraphie élégante, dont je ne sus jamais me départir, malgré mes efforts combinés à ceux d'impitoyables dicteurs de cours ? Un certain goût des pages blanches, de l'ordre, de l'art dans les choses qui m'entourent ? Un besoin de clarté, de certitude, de netteté dans l'ordre moral ? Certes, elle eut l'enseignement affirmatif, Mlle Landier ; mais « le pli » qu'elle prétendit nous imprimer n'était, du moins, pas un vain mot dans sa bouche.

Le professeur parle à son auditoire de la vertu des « jeux éducatifs ». Françoise s'obstine à reformer de mille pièces éparses l'image d'une petite fille, jupette écourtée, jambes égratignées, cervelle en fermentation, toujours en quête de jeux pas éducatifs du tout, généralement flanquée de son âme damnée, Jacques Pilon, loqueteux fantasque, gaillard et « toujours prêt ». Dominant cette enfance, tel un astre impératif au milieu des satellites entraînés dans sa gravitation, « la maîtresse », personne vivante pour la première fois aujourd'hui à mes yeux dessillés.

Une fois de plus, la pédagoque novice et bien intentionnée que je suis se demande : Où est la vérité ? Que croire ? La théorie séduisante du psychologue qui, en ce moment même, crée un paradis enfantin où la Science et la Vertu se parent de grâces tentatrices, d'irrésistibles attraits ? La rigide pratique de Mlle Landier, acheminant son troupeau sur la route du devoir en le pressant du fouet et de l'aiguillon ?

La vérité ? C'est Jacques Pilon, le garnement devenu gendarme qui l'a entrevue. La « règle » sacro-sainte est un instrument d'éducation nécessaire et d'un maniement délicat : il redresse Jacques et blesse Françoise.

Et c'est pourquoi j'inscris à cette heure sur mes tablettes cette sentence lapidaire : O pédagogue ! mesure le vent à la toison de tes brebis !

Qu'en dit mon vieil oncle Rabat-Joie ?

Ta Françoise.

L. H.

BIBLIOGRAPHIE

Petite âme, par Michel Epuy. Roman. — Librairie des lettres, 12, rue Séguier, Paris : fr. 3,75.

Ce qui fait l'intérêt de ce roman pour les lecteurs d'une revue pédagogique, c'est le fait qu'il narre, avec un art discret et une fine psychologie, l'enfance d'un pauvre orphelin, fils d'un poète de grand talent, mort jeune, et d'une mère très tendre, qui ne tarde pas à rejoindre son mari dans l'Au delà. Jean Rollaine est recueilli par la « Société de secours pour les enfants abandonnés ou coupables », et, par une tragique méprise, c'est comme un enfant coupable qu'il est placé, à l'âge de sept ans, chez de rudes paysans du Dauphiné. Ce que sa fine nature sensitive doit souffrir dans ce milieu grossier, au milieu d'êtres accessibles aux seules considérations matérielles, on le devine; comment elle résiste aux crises de désespoir, quelle consolation Jean Rollaine trouve dans la nature, dans l'amour du vieux chien-berger Labri, dans des lectures trop précoces et abondantes, mal dirigées par un maître d'école qui se pique de talent littéraire, comment enfin un être isolé peut, sans sombrer dans le vice ou la haine, devenir une personnalité, voilà ce que les lecteurs de *Petite âme* trouveront dans ce récit d'un intérêt soutenu, qui se lit d'un trait.

Les romans qui montrent le devenir d'une âme dans ses rapports avec l'hérédité et le milieu social méritent toute l'attention des éducateurs; c'est à ce titre que nous leur signalons celui-ci qui, malgré une conclusion quelque peu artificielle, possède le double mérite d'une analyse délicate des sentiments exprimée dans un style d'une clarté et d'une concision toutes françaises. E. B.

La matérialisation de l'énergie. Essai sur la théorie de la relativité et sur la théorie des quanta, par Louis Rougier, professeur agrégé de philosophie. — Gauthier-Villars et Cie, éditeurs, Paris. Prix : fr. 3,50.

Ce livre étudie l'un des problèmes les plus troublants révélés récemment au monde savant par le physicien suisse Einstein ; à ce titre, il se recommande plus particulièrement aux lecteurs de notre pays qui désirent connaître l'opinion d'un savant français distingué sur les découvertes d'Einstein.

ANNONCES SPÉCIALES

MISE AU CONCOURS

PROGYMNASE MIXTE, NEUVEVILLE

Ensuite de démission honorable, la place de **maître de français, d'anglais, d'histoire et de géographie** dans les classes supérieures de cet établissement, est mise au concours.

Traitement initial, 4000 fr. avec augmentation de 200 fr. tous les trois ans jusqu'au maximum de 4600 fr.

En outre, les allocations de renchérissement légales, sans diminution de la part de la commune.

En cas d'acceptation de la nouvelle loi sur les traitements, le traitement sera fixé conformément aux prescriptions de la dite loi.

La commission se réserve de faire une autre répartition des branches, suivant les circonstances.

Les inscriptions sont reçues par M. le **docteur Schläfli**, président de la commission, jusqu'au 20 février 1920.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

Notre

VENTE ANNUELLE

de

BLANC

a lieu dès le

LUNDI 2 FÉVRIER

et jours suivants

« LINGERIE »

Linges de toilette. Toiles. Linges de cuisine

Nappage. Draps de lit. Serviettes

RIDEAUX. TROUSSEAUX

Prix nets **Vente au comptant** Prix nets

Catalogue franco sur demande.

BONNARD & Cie

LAUSANNE

J. H. 40200 C.

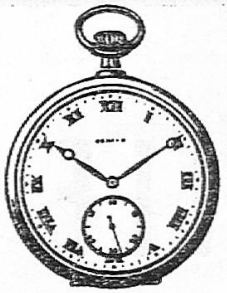

ZENITH

Dernier progrès de l'horlogerie moderne.

En vente chez les bons horlogers.

Demandez catalogues illustrés par fabrique de montres Zénith au Locle, Dépt F.

Pompes funèbres générales

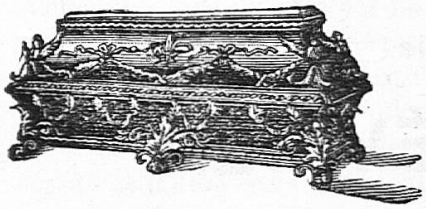

Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7 Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

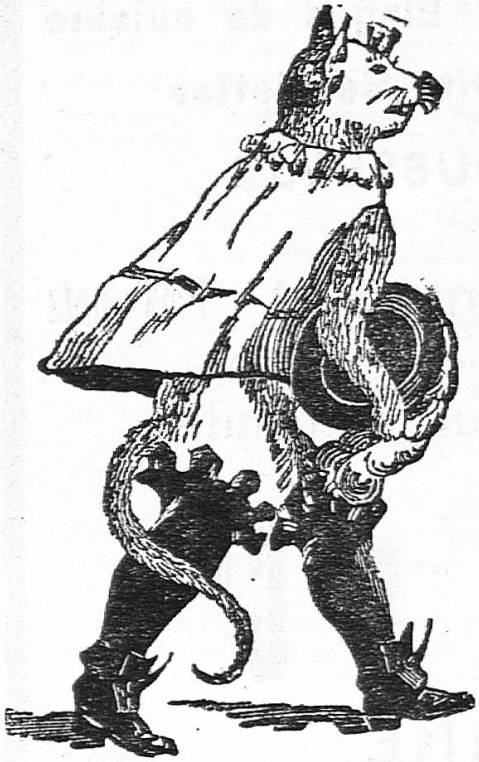

CHAUSSURES

à prix réduits

Bottines américaines box ou chevreau pour messieurs, Nos 40 à 46, à Fr.	27.75
Pour dames, Nos 36 à 42	25.75
Socques pour hommes, Nos 40 à 48 . .	9.75
Socques fourrées pour dames, Nos 36 à 42	8.75
Babouches lisières, semelle cuir, Nos 36 à 42	8.75
Caoutchoucs pour dames, Nos 36 à 42 .	6.75
Pantoufles montantes feutre ou velours brun, semelle feutre et cuir, chiquet, Nos 36 à 42	13.75

Envoi contre remboursement à choix. — Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

VÊTEMENTS coupe moderne

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS
LAUSANNE
Place & rue du Pont

COSTUMES SPORT
Manteaux de pluie
Toute la Chemiserie

10 % Au comptant, escompte aux instituteurs de la S. P. R.
Prix en chiffres connus

Outils de Jardin

Ustensiles de cuisine
et de ménage.

FRANCILLON & Cie
Place du Pont
Lausanne
— Maison fondée en 1722 —

Meubles de Jardin

Musique pour Pâques

Chœur à trois voix à cappella :

O. 211.	*Aichinger, Gr.*	Pour le jour de Pâques	Fr.	0 30
O. 222.	*Bischoff, J.*	Chant de Pâques	»	0 25
O. 208.	*Palestrina, G. P. de*	Pour le jour des Rameaux	»	0 30
O. 209.	—	Pour le temps de la Passion	»	0 30
O. 210.	—	Pour le Vendredi-Saint	»	0 30

Chœur à quatre voix mixtes à cappella :

A. 70.	*Allebert, G.*	Chant de Pâques	Fr.	0 35
A. 76.	—	Veille de Pâques	»	0 35
A. 77.	—	Je veux te servir	»	0 35
A. 273.	*Bischoff, J.*	Au Calvaire	»	0 35
A. 6.	*Bortnianski, D.*	Viens, Esprit Saint	»	0 35
A. 221.	—	Hymne au Rédempteur	»	0 40
A. 128.	*Bost, L.*	Cantique de Pâques	»	0 50
A. 284.	*Bratschi, P.*	Résurrection	»	0 40
A. 140.	*Cosson, A.*	Hosannah (pr fête des Rameaux)	»	0 40
A. 234.	*Doret, G.*	Au pied de la croix	»	0 40
A. 180.	*Glück, C. W.*	Pâques	»	0 35
A. 298.	*Grandjean, S.*	O mon Sauveur	»	0 35
A. 12.	*Haendel, G. F.*	Hymne (Saül)	»	0 35
A. 230.	*Haynd, J. M.*	La mort du Sauveur	»	0 35
A. 149.	*John, Fr.*	Matin de Pâques	»	0 35
A. 1.	*Kling, H.*	Eglise, réjouis-toi	»	0 35
A. 182.	*Masset, H.*	Hymne de Pâques	»	0 40
A. 303.	*Mayr, S.*	Gloire au Rédempteur	»	0 40
A. 306.	*Meister, C.*	Les cloches de Pâques	»	0 50
A. 318.	*Pilet, W.*	Christ est sorti de la tombe	»	0 35
A. 202.	*Plumhof, H.*	Chœur des anges	»	0 60

Ratification :

A. 195.	*Grunholzer, K.*	Réception des catéchumènes	Fr.	0 35
R. 402.	—	Le même pour chœur d'hommes	»	0 35
A. 47.	*North, Ch.*	Que le Seigneur est bon	»	0 40
A. 163.	—	A te servir Jésus	»	0 35
A. 193.	*Otto, E. J.*	Réception des catéchumènes	»	0 35
A. 319.	*Pilet, W.*	Confirmation des catéchumènes	»	0 40
A. 320.	—	Pr une réception de catéchumènes	»	0 40
A. 194.	*Plumhof, H.*	Nous voici, Dieu d'amour	»	0 40

Chœur à quatre voix d'hommes à cappella :

R. 392.	*Bischoff, J.*	Au Calvaire	Fr.	0 35
R. 324.	—	Montez à Dieu	»	0 35
R. 181.	*Grandjean, S.*	Hymne de Pâques	»	0 35
R. 335.	—	O mon sauveur	»	0 35
R. 296.	*Grunholzer, K.*	Voici le jour	»	0 35
R. 100.	*Lauber, J.*	Christ est vivant	»	0 35
R. 349.	*Mayr, S.*	Gloire au Rédempteur	»	0 40
R. 351.	*Meister, C.*	Les cloches de Pâques	»	0 50
R. 82.	*Mendelssohn, P.*	Pâques	»	0 40
R. 28.	*Missa, E.*	Credo	»	0 50
R. 182.	*Moor, J.*	Chant de Pâques	»	0 35
R. 22.	*North, Ch.*	Chant de Pâques	»	0 40
R. 183.	*Nossek, C.*	Jésus sort de la tombe	»	0 35
R. 363.	*Pilet, W.*	Christ est sorti de la tombe	»	0 35
R. 184.	*Rousseau, L. J.*	Résurrection	»	0 40
R. 128.	*Thibeud, H.*	Pâques	»	0 35

Envois en examen

FŒTISCH FRERES S. A., Editeurs, à Lausanne

Succursales à Neuchâtel et à Vevey

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVIme ANNÉE — No 6. LAUSANNE, 7 février 1920.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames : location à l'année.
Solde de la place disponible : 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie : Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

LIBRAIRIES PAYOT & Cie

LAUSANNE. GENÈVE. VEVEY. MONTREUX

E. CHUARD, C. DUSSERRE et P. CHAVAN

Traité pratique du sol et des engrais

Un vol. cartonné . . . . . Fr. 4.—

« Le livre que nous présentons à nos lecteurs est donc écrit par des maîtres dans la matière, et c'est là le plus sûr garant de sa valeur. Il est divisé en deux parties principales : 1° Le sol arable ; 2° Les engrais. La connaissance préalable du sol est d'évidence même lorsqu'on veut connaître les moyens de le faire valoir. A cet effet les auteurs passent en revue la formation du sol, sa composition, ses éléments physiques et chimiques, puis enfin les rapports de la plante avec lui. Ces données une fois établies, nous abordons l'étude des engrais naturels et commerciaux, leurs emplois et leurs applications aux diverses cultures. Ce livre nous plaît infiniment parce que les auteurs n'ont pas cherché à faire étalage d'érudition. Ce qu'ils avaient à nous dire, ils nous l'ont dit simplement, mais nous l'ont très bien dit. »

Dr Wuilloud.

Dr Ernest LAUR

POLITIQUE AGRAIRE

Un vol. in-8 . . . . . Fr. 4.—

Voici les principales divisions de cet ouvrage où le *leader* de l'agriculture suisse, Dr Laur, a exposé magistralement ses idées :

Chap. I : Une politique agraire suisse envisagée à la lumière d'une conception supérieure de la vie. — *Chap. II :* Principes économiques à l'usage de la politique douanière suisse. — *Chap. III :* Mesures propres à assurer le développement de l'agriculture. — Programme destiné aux partis agraires de la Suisse.